



Défense des revendications ! Défense des libertés publiques et syndicales !

La CE de l'Union Départementale s'est réunie le vendredi 11 septembre pour faire le point de la situation au moment de la rentrée sociale.

Un cran supplémentaire a été franchi par le gouvernement dans la mise en cause des libertés syndicales et de des libertés publiques. En utilisant les pouvoirs spéciaux qui lui ont été confiés par la loi.

- tout rassemblement de plus de 5000 personnes est interdit « sauf dérogation »
- Les préfets peuvent refuser un rassemblement de plus de 10 personnes pour des « raisons sanitaires »
- L'obligation du port du masque est étendue dans les rues de nombreuses villes et « dans tous les lieux clos dès 2 personnes » avec une répression accrue et des pouvoirs spéciaux aux Préfet

S'agit-il de décisions sanitaires ?

Voici quelques faits ubuesques rapportés lors de la commission exécutive sur la mise en œuvre des décisions gouvernementales :

- « Dans mon bureau, on est obligés de porter le masque, mais après on va manger ensemble au restaurant et on l'enlève, c'est autorisé »
- « Lorsqu'il y a un test positif dans une école, elle est fermée »
- « Quand un agent hospitalier est testé positif, mais qu'il n'a pas de symptôme, il doit continuer à travailler »
- « Les aides à domicile, qui travaillent auprès de personnes à risque, ne sont pas obligées de porter un masque »
- « Même le Président de la République n'arrive pas à porter plus de 5 minutes les masques qu'il impose aux personnels et aux collégiens »

Il est donc évident que les décisions du gouvernement n'ont rien de sanitaire, d'ailleurs qu'en est-il de l'épidémie ?

L'Union Départementale FO livre ces chiffres publiés par « santé publique France » : en Haute-Loire le dernier décès attribué au COVID remonte au 16 juin 2020, il y a eu en août sur cette pathologie 2 entrées en réanimation et deux guérisons, plus rien depuis ! Il y a eu depuis le mars 18 morts « COVID » dans le département, avec une moyenne d'âge de 82 ans.

Selon la même source, le COVID a fait 29000 morts entre Mars et Mai en France. Nous n'avons pas oublié les déclarations du ministre de la santé à l'époque sur « les masques qui ne servaient à rien », le tri des malades à l'entrée de l'hôpital dans les régions les plus touchées, l'absence de blouses, de gants, de gel, de dépistage systématique...

Et maintenant que le coronavirus ne provoque presque plus de décès (422 en juillet, 370 en Août) sur simple dénonciation, des contrôles pseudo-sanitaires pourraient être effectués sur l'activité syndicale et les réunions avec des sanctions à la clé et même la fermeture des locaux !

Pour l'Union Départementale FO, il ne s'agit pas pour le gouvernement de combattre une épidémie mais d'empêcher l'action collective et ce créer un climat de peur.

Nous avons manifesté le 28 mai dernier pour la levée de l'état d'urgence sanitaire. Plus que jamais, nous maintenons cette revendication et exigeons le rétablissement de toutes les libertés publiques, individuelles et collectives.

De même nous réclamons le rétablissement des CHS-CT, chargés de discuter régulièrement et spécifiquement de l'hygiène, de la Sécurité, de la Santé et des Conditions de Travail des salariés.

Enfin, nous continuons à nous prononcer pour un dépistage systématique et généralisé de toute la population et en particulier des salariés, ce qui n'a jamais été organisé depuis le début de l'épidémie.

Comme conséquence du confinement, des contraintes sanitaires et de la baisse du pouvoir d'achat des salariés, le bureau de l'UD FO s'inquiète de l'accroissement du nombre des inscriptions à Pole Emploi et des difficultés rencontrées dans de

nombreux secteurs, notamment artisanaux : tourisme, hôtellerie restauration, spectacle et évènementiel, coiffure, commerce...

Dans l'aviation, l'aéronautique, l'automobile... des plans de réduction d'effectifs sont annoncés alors même que des milliards d'aides publiques ont été versés. Cela impacte également la sous-traitance dans notre département.

Le gouvernement a annoncé un plan de relance de 100 milliards d'euros. Il ne s'agit ni d'interdire les licenciements, ni de garantir les salaires mais bien de relancer les profits.

Par le chantage au licenciement, il veut l'accord des syndicats dans les entreprises pour remettre en cause les salaires, les heures supplémentaires, les indemnités de licenciement... grâce aux accords de performance collective, issus des ordonnances travail de 2017 dont FO exige l'abrogation. Le maintien des emplois n'est même pas une obligation !

De même, il instaure une activité partielle de longue durée. Les accords peuvent être conclus pour 3 ans et entraînent mécaniquement une baisse importante de revenus, sans exigence là aussi sur l'emploi.

La place du syndicat n'est donc pas d'accompagner ce plan de relance.

Nous exigeons au contraire l'interdiction des licenciements, des remises en cause des salaires et des droits collectifs, du versement des dividendes pour les entreprises qui perçoivent des aides publiques et la mise en œuvre d'un plan de préretraites contre embauches.

L'heure est à l'action revendicative.

Nous saluons la victoire remportée par les personnels hospitaliers et des EHPAD territoriaux qui ont obtenu par la grève une augmentation générale de 183 €, laquelle sera également négociée dans l'hospitalisation privée.

Cette victoire n'est pas pour solde de tout compte. Les revendications en terme d'effectifs et de conditions de travail à l'hôpital et dans les EHPAD doivent être satisfaites car la situation reste fortement dégradée !

Nous appuyons tous les syndicats FO qui déjà, agissent et se mobilisent eux aussi pour obtenir les 183 € : personnels médico-sociaux, aides à domicile, caissières et salariés du commerce, personnels de l'Education Nationale, éboueurs et salariés de la propreté...

Nous appelons nos syndicats à poser partout leurs revendications salariales en généralisant la demande de 183 € d'augmentation et d'une prime COVID de 1000 € pour tous. Les salaires ne sont pas l'ennemi de l'emploi, au contraire, plus de salaire, c'est plus d'emploi et plus de recettes pour la protection sociale.

Le gouvernement a décidé de différer la discussion parlementaire sur la réforme des retraites, mais il maintient sa volonté de mettre en place un régime universel, par points qui amènera à une baisse drastique des pensions. Nous maintenons toutes nos revendications : abandon définitif du régime universel par points, maintien de tous les régimes, ni baisse des retraites, ni recul de l'âge de la retraite ni allongement de la durée de cotisation !

De même nous exigeons l'abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage qui réduit les droits des demandeurs d'emplois.

L'Union Départementale FO étudiera avec les autres organisations syndicales les possibilités d'action commune sur l'ensemble de ces revendications.

Nous appelons nos syndicats à réunir leurs instances et à définir leurs revendications et l'action à mener pour les obtenir.

Le Conseil Départemental des syndicats FO de la Haute-Loire se réunira le 16 octobre au Puy avec Yves Veyrier, Secrétaire Général de la Confédération FO pour définir les revendications syndicales communes à toutes les professions et décider des actions à mener : le bureau de l'Union Départementale appelle à en faire un succès militant et un grand moment de démocratie syndicale.